



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CUMA

Question écrite n° 2269

Texte de la question

M. Philippe Legras appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'insuffisance de l'enveloppe des prêts moyens termes spéciaux dont disposent les CUMA, en particulier dans le département de la Haute-Saône. En effet, dès le premier trimestre 1993, ce département a utilisé la moitié de l'enveloppe prévue pour l'année, soit 600 000 F. De ce fait, toutes les demandes ultérieures risquent de ne pas être satisfaites, d'autant que, par rapport à sa taille, ce département ne reçoit qu'une enveloppe d'un montant faible. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Les prêts bonifiés constituent un instrument privilégié d'aide aux investissements agricoles et d'allègement des charges des exploitations. Une attention particulière est donc portée à l'évolution des délais d'octroi de ces prêts et au niveau de consommation des enveloppes départementales. Pour tenir compte des besoins de financement exprimés en 1993, le Gouvernement a décidé de bloquer des enveloppes supplémentaires, sur lesquelles a été dégagée une dotation en faveur du département de la Haute-Saône. Toutes les demandes déposées à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt avant début octobre pourront ainsi être immédiatement honorées. Les autres le seront dans le cadre de la dotation de 1994 et bénéficieront donc de la baisse des taux bonifiés que le Premier ministre a annoncée lors de la conférence agricole du 15 novembre dernier.

Données clés

Auteur : [M. Legras Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2269

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1600

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 348